REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 8 septembre 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 21
Procuration : 0
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 26 août 2021

DELIBERATION N° 2021-44

Direction - Représentants du Conseil d'administration à la Commission de réforme des sapeurs pompiers professionnels

L'an deux mille vingt et un, le 8 septembre, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

SDIS HAUTE-LOIRE COURRIER 17 SEP. 2021

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Jean-Paul AULAGNIER, Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M. Eric BONCHE.

Excusés : MM Raymond ABRIAL, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers. – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel.

Suppléant : /

Excusés : Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Caporale-cheffe Laurie BOUTHEON, représentante des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Patrice ARNAUD, payeur départemental.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Commandant Eric PEREZ, chef du groupement « Métier » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique »

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-44 : Représentants du Conseil d'administration à la Commission de réforme des sapeurs-pompiers professionnels

L'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière fixe la composition et le fonctionnement des commissions de réforme.

Cette instance consultative instituée dans chaque département par arrêté du Préfet est notamment saisie dans les cas suivants :

- demande d'avis sur la mise à la retraite pour invalidité ;
- désaccord entre le médecin traitant et le médecin agréé suite à une demande de temps partiel thérapeutique ;
- appréciation de l'invalidité temporaire des agents ;
- attribution de l'allocation temporaire d'invalidité.

La commission de réforme comprend :

- deux praticiens de médecine générale et un médecin spécialiste le cas échéant ;
- deux représentants de l'administration ;
- deux représentants du personnel.

Chaque titulaire a deux suppléants. Le président de la commission de réforme est désigné par le Préfet.

Considérant les dispositions particulières relatives aux services départementaux d'incendie et de secours dès lors que cette commission est amenée à traiter d'un dossier concernant un sapeur-pompier professionnel, il convient de désigner :

- Les représentants de l'administration parmi les membres élus du conseil d'administration ;
- Les représentants des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C parmi les membres de la commission administrative paritaire ;
- Les représentants des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A et de catégorie B par tirage au sort parmi les sapeurs-pompiers professionnels, en fonction dans le département ou, à défaut, dans un département limitrophe et appartenant au même groupe hiérarchique que l'agent dont le cas est examiné par la commission de réforme.

Il convient de souligner qu'en cas de désaffiliation de la CAP du centre de gestion, devront être également désignés des représentants des personnels administratifs et techniques.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 SEP. 2021

TITULAIRE		SUPPLEANT
Représentants de l'administration		
Mme Christiane MOSNIER *Conseillère départementale du Puy-en-Velay 1*		**M. Michel BRUN** *Conseiller départemental des Gorges de l'Allier / Gévaudan*
		M. Jean-Paul AULAGNIER *Conseiller départemental de Monistrol-sur-Loire*
Mme Sophie COURTINE *Conseillère départementale de Brioude*		**M. Olivier CIGOLOTTI** *Conseiller départemental des Boutières*
		Mme Blandine PRORIOL *Conseillère départementale de Bas-en-Basset*
Représentants du personnel		
Groupe hiér.		
A6	**Colonelle Laetitia DIDIER**	**Lieutenant-colonel Patrice ACHARD** **Colonel Christophe GLASIAN**
A5	**Commandant Xavier MATERAC** **Capitaine Stéphane PONS**	**Commandant Philippe GALTIER** **Capitaine Pascal PERRIN**
B4	**Lieutenant Hors cl. Frank PASCAL** **Lieutenant 1ère cl. Romain DESORMIERE**	**Lieutenant hors-classe Pierre CHAUSSE** **Lieutenant 1ère cl. Raphaël FERRET**
B3	**Lieutenant 1ème cl. Christophe REANT**	
C2	**Sergent-chef Sébastien LAFFONT** **Sergent-chef Guillaume GERMANANGUE**	**Sergent-chef Fabien LYOTARD** **Adjudant-chef Damien CHAPUIS** ~~**Adjudant-chef Pascal RIVET**~~ *retraite au 01/07/2021* **Adjudant-chef Richard REBEYROTTE**

Après avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil d'Administration prennent acte de cette information.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 SEP. 2021

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE